



CHAMÄLEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMÄLEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 20.01.2025

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Détails du produit

Nom commercial : Apprêt Express Primer 2K 4:1

Numéro d'article : 14991, 14992, 14993, 14994, 14995, 14996

Utilisation prévue : Produit de réparation automobile/Apprêt

Fabricant/Fournisseur :

Chamäleon GmbH

Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115 Heidelberg

Allemagne

Pour plus d'informations, veuillez contacter : Département de la sécurité des produits

Informations en cas d'urgence : + 49 70024112112 (CH)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



danger pour la santé

STOT RE 2 H373 Peut provoquer des lésions aux organes auditifs en cas d'expositions répétées ou prolongées.



Irritant pour la peau 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Irritant pour

les yeux 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. **Éléments**

d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement GB CLP.

VAT NO. / UST-ID NR.: DE231468544
EORI NO. / EORI NR.: DE6029442
CEO / GESCHÄFTSFÜHRER: SASCHA HAGEMANN
TRADE REGISTER NO. / HANDELSREGISTER NR.: AMTSGERICHT MANNHEIM HRB 9778

BANK: HEIDELBERGER VOLKSBANK AG
IBAN: DE78 6729 0000 0042 8627 03
BIC: GENODE61HD

Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07 GHS08

Mot d'avertissement Avertissement**Composants déterminants du danger pour l'étiquetage :**

xylène

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315

Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lisez attentivement et suivez toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Informations Complémentaires:

EUH205 Contient des composants époxy. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du méthacrylate de méthyle, du méthacrylate d'éthyle et du méthacrylate de 2-hydroxyéthyle. Peut produire une réaction allergique.

Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT** : Non applicable.**vPvB** : Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Description: Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS: 1330-20-7 EINECS : 215-535-7 N° d'enregistrement : 01-2119488216-32	xylène Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Tox. aiguë 4, H312; Tox. aiguë 4, H332; Irrit. cutanée 2, H315; Irritation des yeux. 2, H319 ; STOT SE 3, H335	≥10-<15%
CAS: 123-86-4 EINECS : 204-658-1 N° d'enregistrement : 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336, EUH066	<15%
CAS: 100-41-4 EINECS : 202-849-4 N° d'enregistrement : 01-2119489370-35	Éthylbenzène Flam. Liq. 2, H225 ; STOT RE 2, H373 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Tox. aiguë 4, H332 ; Irritation cutanée 2, H315 ; Irritation oculaire 2, H319 ; Toxicité aquatique chronique 3, H412	2,5-<10%
CAS: 25068-38-6	Bisphénol-A-(épichlorhydrine), résine époxy (poids moléculaire moyen en nombre 700-1100) Irritation cutanée 2, H315 ; irritation oculaire 2, H319 ; sensibilité cutanée 1, H317, EUH205	≥ 0,1-< 1 %
CAS: 80-62-6 EINECS : 201-297-1 N° d'enregistrement : 01-2119452498-28	méthacrylate de méthyle Flam. Liq. 2, H225 ; Irrit. cutanée 2, H315 ; Sens. cutanée 1, H317 ; STOT SE 3, H335	≥ 0,1-< 1 %
CAS: 97-63-2 EINECS : 202-597-5 N° d'enregistrement : 01-2119490215-40	méthacrylate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225 ; Irrit. cutanée 2, H315 ; Irrit. oculaire 2, H319 ; Sens. cutanée 1, H317 ; STOT SE 3, H335	≥ 0,1-< 1 %
CAS: 868-77-9 EINECS : 212-782-2 N° d'enregistrement : 01-2119490169-29	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle Irritation cutanée 2, H315 ; irritation oculaire 2, H319 ; sensibilité cutanée 1, H317	≥ 0,1-< 1 %

Informations Complémentaires:

Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS Description des

mesures de premiers secours

Informations générales: Retirer immédiatement tout vêtement souillé par le produit. **Après**

inhalation : Apporter de l'air frais ; consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau : Rincer immédiatement à l'eau.

Après contact visuel :

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. **Après**

avoir avalé : Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Mousse résistante à l'alcool

Pour des raisons de sécurité, agents extincteurs non appropriés : Jet d'eau à plein débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Lors du chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques sont produits. **Conseils aux pompiers**

Équipement de protection : Appareil de protection respiratoire buccale.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Monter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Précautions environnementales : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Éliminer le matériau contaminé comme déchet conformément à la section 13.

Assurer une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections :

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE Précautions

pour une manipulation sans danger :

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.

Prévenir la formation d'aérosols.

Informations sur la protection contre les incendies et les

explosions : Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer.

Se protéger des charges électrostatiques.

Gardez un appareil de protection respiratoire à disposition. **Conditions**

de stockage sûr, y compris les incompatibilités Stockage :

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs :Aucune exigence particulière.

Informations sur le stockage dans un entrepôt commun :Conserver à l'écart des denrées alimentaires. **Informations**

complémentaires sur les conditions de stockage :Garder le récipient hermétiquement fermé. **Classe de stockage** :3

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :	
1330-20-7 Xylène	
BIEN	Valeur à court terme : 441 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 220 mg/m ³ , 50 ppm Sk ; BMGV
123-86-4 Acétate de n-butyle	
BIEN	Valeur à court terme : 966 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme : 724 mg/m ³ , 150 ppm
100-41-4 Éthylbenzène	
BIEN	Valeur à court terme : 552 mg/m ³ , 125 ppm Valeur à long terme : 441 mg/m ³ , 100 ppm Sk
80-62-6 Méthacrylate de méthyle	
BIEN	Valeur à court terme : 416 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme : 208 mg/m ³ , 50 ppm
Ingrédients avec valeurs limites biologiques :	
1330-20-7 Xylène	
BMGV	650 mmol/mol de créatinine Milieu : urine Heure d'échantillonnage : après le quart de travail Paramètre : acide méthylhippurique

Informations Complémentaires:Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés : Aucune autre donnée ; voir section 7. **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se

laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Stocker les vêtements de protection

séparément. Éviter le contact avec les yeux.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains :

Sélection du matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de la dégradation

Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

Matériau des gants

Le choix des gants adaptés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

État physique

Fluide

Couleur:

Selon les spécifications du produit

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif :

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation : Point d'ébullition

Indéterminé.

ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :

124-128 °C (123-86-4 Acétate de n-butyle)

Inflammabilité :

Inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieur:	1,1 % vol. (1330-20-7 xylène)
Supérieur:	7,5 Vol % (123-86-4 acétate de n-butyle) 28
Point d'éclair:	°C (DIN EN ISO 1523:2002) 370 °C (DIN
Température d'auto-inflammation :	51794, 123-86-4 acétate de n-butyle)
Température de décomposition :	Non déterminé.
pH :	Non déterminé.
Viscosité:	
Viscosité cinématique :	Non déterminé.
Dynamique à 20 °C :	10 000 mPas
Solubilité	
eau:	Non miscible ou difficile à
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :	mélanger. Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C :	10,7 hPa (123-86-4 acétate de n-butyle)
Pression de vapeur à 50 °C : Densité	55 hPa
et/ou densité relative Masse	
volumique à 20 °C :	1,572 g/cm ³ (DIN EN ISO 2811-1)
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur	Non déterminé.
Autres informations	
Apparence:	
Formulaire:	Fluide
Informations importantes sur la protection de la santé et de	
l'environnement, ainsi que sur la sécurité.	
Température d'inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges air/vapeur explosifs est possible.
Teneur en solvant :	
COV (CE)	29,62 %
Teneur en solides (% en	70,2 %
poids) : Changement d'état	
Taux d'évaporation :	Non déterminé.
Informations relatives aux classes de danger physique	
Explosifs :	Vide
Gaz inflammables :	Vide
Aérosols :	Vide
Gaz comburants :	Vide
Gaz sous pression :	Vide
Liquides inflammables :	Liquide et vapeurs inflammables.
Solides inflammables :	Nul

Substances et mélanges autoréactifs :	Vide
Liquides pyrophoriques :	Vide
Solides pyrophoriques :	Vide
Substances et mélanges auto-échauffants : Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables au contact de l'eau :	Vide
Liquides oxydants :	Vide
Solides oxydants :	Vide
Peroxydes organiques :	Vide
Corrosif pour les métaux :	Vide
Explosifs désensibilisés :	Vide

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Matériaux**

incompatibles : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Produits de**

décomposition dangereux : Possible sous forme de traces.

Oxydes d'azote

Chlorure d'hydrogène (HCl)

Monoxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet irritant primaire :

Corrosion/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une grave irritation des yeux.

STOT - exposition répétée Peut causer des dommages aux organes auditifs en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucun des ingrédients n'est répertorié.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Persistance et**

dégradabilité : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Potentiel de**

bioaccumulation : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Mobilité dans le sol** :

Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

Propriétés perturbatrices endocriniennes :

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes. **Autres**

effets indésirables

Informations écologiques complémentaires :

Notes générales :

Classe de danger pour l'eau 2 (règlement allemand) : dangereux pour l'eau

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

Danger pour l'eau potable en cas de fuite, même en petites quantités, dans le sol.

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des

déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Emballage non nettoyé :

Recommandation:

L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU ou numéro

d'identification ADR, IMDG, IATA

UN1263

CHAMÄLEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMÄLEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

Nom d'expédition des Nations Unies

ADR

IMDG, IATA

UN1263 PEINTURE

PEINTURE

Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

3 (F1) Liquides inflammables. 3

Étiquette

IMDG, IATA



Classe

3 Liquides inflammables.

Étiquette

3

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

III

Risques environnementaux :

Polluant marin :

Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (code Kemler) :30

Numéro EMS :

FE, SE

Catégorie de rangement

UN

Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI :

Non applicable.

Transport/Informations complémentaires :

ADR

Quantités limitées (LQ)

5L

Catégorie de transport

3

Code de restriction du tunnel

D/E

Remarques :

≤ 450 l : 2.2.3.1.5 ADR

IMDG

Quantités limitées (LQ)

5L

Remarques :

≤ 450 l : 2.3.2.5 Code IMDG

« Règlement type » de l'ONU :

UN 1263 PEINTURE, 3, III

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange. Loi antipoisons

Poisons réglementés Aucun des ingrédients n'est répertorié. **Précurseurs d'explosifs**

à déclarer Aucun des ingrédients n'est répertorié. **Poisons à déclaration obligatoire**

Aucun des ingrédients n'est répertorié. **Directive 2012/18/UE**

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Catégorie Seveso P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur 5000 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur 50 000 t

Réglementations nationales :

Classification supplémentaire selon le Décret sur les matières dangereuses, Annexe II :

Classe	Part en %
je	<1
Corée du Nord	25-50

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH205 Contient des composants époxy. Peut produire une réaction allergique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La classification du mélange est généralement basée sur la méthode de calcul utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Abréviations et acronymes :

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

Transport international de marchandises dangereuses par chemin de

fer) OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Transport international des marchandises dangereuses par route) IMDG :

Code maritime international des marchandises dangereuses IATA :

Association du transport aérien international

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS :

Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :

Composés organiques volatils (États-Unis, UE)

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique vPvB : très

persistant et très bioaccumulable Flam. Liq. 2 : Liquides

inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3 : Liquides

inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë

– Catégorie 4 Skin Irrit. 2 : Corrosion/irritation cutanée –

Catégorie 2

Irritation oculaire 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Sensibilité cutanée 1 : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour le milieu aquatique - danger aquatique à long terme - Catégorie 3

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.